

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



4 FEVRIER 2020

N° 20

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE



- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Arbitrage,
- Résultats semaine 5,
- Rectificatif résultat,
- Rappel règlement intérieur,
- Sportivité semaine 5,
- Sanctions,
- Vestiaires,
- Infos coupe Auguste Delaune,
- Infos pour les équipes de Foot à 7,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 7 et 8.

SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaires de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 3 Février 2020.

Présents Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❸ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de 22 € par équipe, ou 44 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

❹ LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑧ COMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 **RESPECT DES COULEURS** :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si **aucune** entente n'est trouvée entre les deux équipes,

BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① QUALIFICATION DES JOUEURS SUSPENDUS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ② PARTICIPATION "FOOT A SEPT- FOOT A ONZE"

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①③ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①④ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑤ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

AS ST LOUP CAMMAS : Le carton blanc du joueur DESTEFANI Loic n'ayant pas été fourni à ce jour, il est disqualifié à partir du 06/01/20.



POUR REGULARISATION :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : jusqu'au 11/02 (1 joueur),

AS DRT : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

FC ESCALQUENS : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

FC POTO : jusqu'au 18/02 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FORZA VIOLA FC : à partir du 04/02 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FC ESCALQUENS : jusqu'au 25/02 (1 joueur),
AGATE FC : jusqu'au 18/02 (1 joueur) et jusqu'au 03/03 (3 joueurs),
MECAPROTEC FC : jusqu'au 03/03 (1 joueur),
NIMBA O.T : jusqu'au 18/02 (2 joueurs),
SOPRA STERIA FOOT : jusqu'au 03/03 (1 joueur),
ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 03/03 (1 joueur),
UJS TOULOUSE : jusqu'au 03/03 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US AERO FOOT : à partir du 26/11 (2 joueurs),
ALTRAN FOOT : à partir du 26/11 (1 joueur),
US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),
FONBO FC : à partir du 19/11 (1 joueur),
FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),
NEW TEAM: à partir du 26/11 (1 joueur),
NIMBA OT : à partir du 26/11 (1 joueur),
FA ROQUES: à partir du 07/01 (2 joueurs),
SB SPORT: à partir du 05/11 (1 joueur),
SHAKHTAR TOLOSA : à partir du 19/11 (1 joueur),
TOULOUSE SA : à partir du 29/10 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

CPAM : jusqu'au 18/02 (1 joueur).
ASC CNES : jusqu'au 11/02 (1 joueur).
FC ESCALQUENS : jusqu'au 18/02 (1 joueur).
AS MATRA : jusqu'au 18/02 (1 joueur).
SB SPORT FC : jusqu'au 18/02 (2 joueurs).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AS ST LOUP CAMMAS : à partir du 21/01 (1 joueur),

ARBITRAGE

Cela fait plus de deux mois que les arbitres ont été prévenus qu'ils devraient passer (certains avec une photo) pour récupérer leur licence et leur carte d'arbitre.

En conséquence l'arbitre DEVARULRAJAH A. **ne sera plus convoqué** tant qu'il n'aura pas régularisé sa situation et ne représentera plus son club.

RESULTATS

SEMAINE 5 DU 27/01/2020 AU 31/01/2020

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrage

ALTRAN FOOT	3	-	0	AS ST LOUP CAMMAS	
ASEAT	3	-	3	AGATE FC	
Tirs au but	4	-	2		
AJ ST EXUPERY	3	-	1	AS CNRS (Foot à 7)	
TOLOSA FOOT SYSTEM	1	-	2	TOULOUSE SA	
NIMBA O.T.	3	-	2	IO TEAM	
FORZA VIOLA FC	3	-	1	SB SPORT FC	

Coupe de Printemps : Cadrage

UJS TOULOUSE	5	-	0	AS MATRA	
FONBO FC	5	-	3	US CAF	
AS DRT	5	-	1	ASCA	
USA FOOT	1	-	1	MISTRAL P.L.	
Tirs au but	4	-	2		
FC ESCALQUENS	0	-	3	SHAKHTAR TOLOSA	F

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} Tour (du 06/01/20)

FA ROQUES	2	-	0	FC BALEC	
ATHLETICO TOLOSA A	5	-	3	ASL CHENE VERT	

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1^{er} Tour (du 09/01/20)








F.R. ST GENIES	0	-	7	O. TOULOUSE	
----------------	---	---	---	-------------	--

Division : Promotion Honneur - Journée 3 aller (du 25/10/19)

FC CANTOU	10	-	0	SOPRA STERIA FOOT	
-----------	----	---	---	-------------------	--

Division : Excellence - Journée 7 aller (du 06/12/19)

MECAPROTEC FC	6	-	1	FC POTO	
---------------	---	---	---	---------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

RECTIFICATIF RESULTAT

SEMAINE 4 DU 20/01/2020 AU 24/01/2020

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 3

FA ROQUES	3	-	0	SHAKHTAR TOLOSA	F
-----------	----------	---	----------	-----------------	----------

RAPPEL REGLEMENT INTERIEUR

Un point important du règlement intérieur concernant les rencontres qui ne sont pas jouées. En effet la semaine dernière, un club a averti la commission de l'arrêté municipal par mail, et l'arbitre n'a pas pu être prévenu et s'est déplacé sur le terrain en question. Vous devez prévenir la commission par **TELEPHONE**, sous peine de **match perdu**.

CHAPITRE I – ARTICLE 9-5 :

« Dans le cas d'un **arrêté municipal le jour de la rencontre**, le club doit prévenir la commission par **voie téléphonique** avant toute autre démarche. Dans le cas contraire, l'équipe utilisatrice du terrain en question aura **match perdu par pénalité**, et si l'arbitre éventuellement désigné ne peut pas être prévenu, les frais d'arbitrage seront à la charge de ce club. »

SPORTIVITE SEMAINE 5

SEPT sorties temporaires, et **DIX-NEUF** avertissements et **UNE** exclusion (pour 2 cartons) pour **15** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre ALTRAN FOOT / AS ST LOUP CAMMAS du 30/01/20 – Coupe de la Haute-Garonne – Cadrage :

Pour " **ENERVEMENT** "

– SORTIE TEMPORAIRE –, puis

Pour " **CONTESTATIONS DES DECISIONS DE L'ARBITRE** "

– AVERTISSEMENT –

Soit **2 (deux)** sanctions au cours de la rencontre

Ce qui entraîne (**ART 32 – §B – g**)

– EXCLUSION –

PERRY Jimmy, licence n°820246 (AS SAINT LOUP CAMMAS)

- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

Rencontre FORZA VIOLA FC / SB SPORT FC du 30/01/20 – Coupe de la Haute-Garonne – Cadrage :

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 15/10/2019 (**ART 32 – §B – f**),
LOPES Sergio, licence n°812364, (SB SPORT FC)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 10/02/20.

Pour "*COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE*" – AVERTISSEMENT –
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 05/12/2019 (**ART 32 – §B – f**),
GIRARD Maxime, licence n°812736, (FORZA VIOLA FC)
- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 10/02/20.

VESTIAIRES



La mairie de Toulouse nous a fait remonter son mécontentement. En effet des chaussures pleines de boue ont été nettoyées dans les douches du terrain de Sesquières. Elle nous fait savoir que si ça se renouvelait, elle nous supprimerait ce créneau.

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour les 1/16^{ième} de Finale, que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 30/11/19 et qu'ils doivent présenter une pièce d'identité avant le match (copie sur téléphone refusée).

INFOS POUR LES EQUIPES DE FOOT A 7

Nous rappelons aux équipes de FOOT A 7 engagées en coupe de la Haute-Garonne, pour éviter tout litige, que :

- Les licences (ou les pièces d'identités) sont obligatoires,
- Les protège-tibias sont obligatoires,
- Venir avec un nombre de maillots suffisant.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 7 DU 10/02/2020 AU 16/02/2020

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème}

FORZA VIOLA FC ASCO REUIL(92) Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe du Comité : Poule D – Journée 3(du 22/01/20)

AS DRT US CAF Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 29/01/20)

MAZDALAND (Foot 7) O. TOULOUSE Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion - Journée 6 aller (du 05/12/19)

ATHLETICO TOLOSA C ASFP LUSITANOS Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 8 DU 17/02/2020 AU 21/02/2020

Coupe de Printemps : Cadrage (du 29/01/20)

USEMA COLOMIERS F. R. ST GENIES Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Honneur - Journée 7 aller (du 12/12/19)

SOPRA STERIA FOOT UJS TOULOUSE Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : 4 allée des Foulques, 31200 Toulouse.

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89.**

SEMAINE 7 DU 10/02/2020 AU 16/02/2020

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème}

FORZA VIOLA FC ASCO REUIL (92) Cazal Lapujade Syn. Sa 15/02 16h00

RATTRAPAGE

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 2 (du 14/01/20)

IO TEAM MISTRAL P.L. Stadium Taton Synthé Lu 10/02 19H45

Coupe du Comité : Poule D – Journée 3 (du 22/01/20)

AS DRT US CAF La Ramée Synthé Lu 10/02 19H45

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 29/01/20)

MAZDALAND O. TOULOUSE Lardenne Synthé Me 12/02 19h45

Division : Excellence - Journée 3 aller (du 25/10/19)

AS ST LOUP CAMMAS ASEAT St Loup Cammas Je 13/02 20h15

Division : Excellence - Journée 4 aller (du 14/11/19)

AJ ST EXUPERY MECAPROTEC FC Sordelo Hb Me 12/02 19h45

Division : Excellence - Journée 6 aller (du 02/12/19)

ATHLETICO TOLOSA B FC POTO R.Barran Ma 11/02 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller (du 03/12/19)

ATHLETICO TOLOSA A FC ESCALQUENS M.Cerdan St Lu 10/02 19h45

Division : Honneur - Journée 4 aller (du 13/11/19)

NEW TEAM US AERO FOOT Sordelo Hb Je 13/02 20h00

Division : Honneur - Journée 6 aller (du 06/12/19)

AGATE FC TOULOUSE SA Stadium Taton Synthé Je 13/02 20h00

SHAKHTAR TOLOSA AS MATRA Sordelo St. Je 13/02 19h45

Division : Honneur - Journée 6 aller (du 06/12/19)

UJS TOULOUSE FC CANTOU R.Barran Ve 14/02 19h45

Division : Promotion - Journée 6 aller (du 05/12/19)

ATHLETICO TOLOSA C ASFP LUSITANOS Remis

Division : Promotion - Journée 6 aller (du 06/12/19)

CPAM FC BALEC La Ramée Synthé Ve 14/02 19h45

SEMAINE 8 DU 17/02/2020 AU 21/02/2020

Coupe de Printemps : Cadrage (du 29/01/20)

USEMA COLOMIERS F.R. ST GENIES Capitany Synthé Me 19/02 20h00

Division : Excellence - Journée 4 aller (du 14/11/19)

AS ST LOUP CAMMAS ATHLETICO TOLOSA B St Loup Cammas Je 20/02 20h15

Division : Promotion Excellence - Journée 4 aller (du 13/11/19)

DYNAMO FC FONBO FC Sordelo Hb Je 20/02 19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller (du 09/12/19)

ATHLETICO TOLOSA A ASC CNES Stadium Taton Synthé Lu 17/02 20h00

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 13/12/19)

SHAKHTAR TOLOSA IO TEAM Sordelo Hb Me 19/02 19h45

TOULOUSE SA FA ROQUES La Ramée Synthé Ve 21/02 19h45

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 11/12/19)

AGATE NEW TEAM Lardenne Synthé Me 19/02 19h45

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 10/12/19)

AS MATRA USA FOOT R.Barran Ma 18/02 19h45

Division : Promotion Honneur - Journée 7 aller (du 12/12/19)

SOPRA STERIA FOOT UJS TOULOUSE Stadium Taton Syn. Je 20/02 20h00

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



11 FEVRIER 2020

N° 21

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 6,
- Rappel règlement intérieur,
- Sportivité semaine 6,
- Sanctions,
- Rectificatif sanction,
- Vestiaires,
- Infos coupe Auguste Delaune,
- Litiges,
- Situation des équipes vis-à-vis de l'arbitrage,
- Calendrier semaines 7 à 9.



SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaires de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 10 Février 2020.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❸ TARIFS

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de 22 € par équipe, ou 44 € s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① QUALIFICATION DES JOUEURS SUSPENDUS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ② PARTICIPATION "FOOT A SEPT- FOOT A ONZE"

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①③ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①④ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑤ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

INFORMATIONS LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

AS ST LOUP CAMMAS : Le carton blanc du joueur DESTEFANI Loic n'ayant pas été fourni à ce jour, il est disqualifié à partir du 06/01/20.



POUR REGULARISATION :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

ASCA : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

FC CANTOU : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

AS DRT : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

FC ESCALQUENS : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

FORZA VIOLA FC : jusqu'au 25/02 (4 joueurs),

AGATE FC : jusqu'au 25/02 (5 joueurs),

LES VIEILLES CANAILLES : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

FC POTO : jusqu'au 18/02 (1 joueur),

AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

UJS TOULOUSE : jusqu'au 25/02 (2 joueurs),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

FORZA VIOLA FC : à partir du 04/02 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : jusqu'au 10/03 (1 joueur),

FC ESCALQUENS : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

AGATE FC : jusqu'au 18/02 (1 joueur) et jusqu'au 03/03 (3 joueurs),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 03/03 (1 joueur),

NEW TEAM : jusqu'au 10/03 (1 joueur),

NIMBA O.T : jusqu'au 18/02 (2 joueurs),

SOPRA STERIA FOOT : jusqu'au 03/03 (1 joueur),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 10/03 (1 joueur),

UJS TOULOUSE : jusqu'au 03/03 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US AERO FOOT : à partir du 26/11 (2 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 26/11 (1 joueur),

US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),

FONBO FC : à partir du 19/11 (1 joueur),

FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),

NIMBA OT : à partir du 26/11 (1 joueur),

FA ROQUES : à partir du 07/01 (2 joueurs),

SB SPORT : à partir du 05/11 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : à partir du 19/11 (1 joueur),

TOULOUSE SA : à partir du 29/10 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

FC ESCALQUENS : jusqu'au 18/02 (1 joueur).

SB SPORT FC : jusqu'au 18/02 (2 joueurs).

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 25/02 (2 joueurs).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC CNES : à partir du 11/02 (1 joueur),

AS ST LOUP CAMMAS : à partir du 21/01 (1 joueur),

RESULTATS

SEMAINE 6 DU 03/02/2020 AU 09/02/2020

Coupe Occitane : Quart de finale

ALTRAN FOOT	3	-	0	ASFP LUSITANOS	
MECAPROTEC FC	6	-	0	ATHLETICO TOLOSA A	
IO TEAM	0	-	5	O. TOULOUSE	
ATHLTICO TOLOSA B	1	-	3	USEMA COLOMIERS	

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème} de finale

ASC CNES	1	-	1	AJ SANT EXUPERY	
Tirs au but	3	-	1		
CPAM	0	-	5	ASEAT	
AS SAINT LOUP CAMMAS	0	-	6	USMT CRETEIL ST MAUR(94)	
FC CANTOU	1	-	5	CELTIC IRISH (13)	
MAJESTIC UNITED (94)	7	-	1	SHADOCKS DE SEILH	
ECST (13)	2	-	2	PASPORT	
Tirs au but	3	-	4		
FC ESCALQUENS	0	-	3	AS CHATOYANCE (75)	F

RATTRAPAGE

Coupe de la Ligue : Poule 2 – Journée 1 (du 20/12/19)

TOULOUSE SA	4	-	1	NEW TEAM	
-------------	---	---	---	----------	--

Coupe de la Ligue : Poule 3 – Journée 1 (du 16/12/19)

FA ROQUES	0	-	7	DYNAMO FC	
-----------	---	---	---	-----------	--

Coupe du Comité : Poule C – Journée 1 (du 20/12/19)

FC CANTOU	4	-	1	AS DRT	
-----------	---	---	---	--------	--

Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller (du 09/12/19)

FC ESCALQUENS	3	-	0	FONBO FC	F
---------------	---	---	---	----------	----------

Division : Honneur - Journée 3 aller (du 23/10/19)

SHAKHTAR TOLOSA	0	-	3	USA FOOT	
-----------------	---	---	---	----------	--

Division : Honneur - Journée 4 aller (du 12/11/19)

AS MATRA	2	-	5	AGATE FC	
----------	---	---	---	----------	--


Division : Promotion Honneur - Journée 4 aller (du 14/11/19)








ASCA		Remis		UJS TOULOUSE	
------	--	--------------	--	--------------	---

Division : Promotion Honneur - Journée 6 aller (du 05/12/19)

TOLOSA FOOT SYSTEM	0	-	7	SB SPORT FC
LES VIEILLES CANAILLES	4	-	1	SOPRA STERIA FOOT

Division : Promotion - Journée 6 aller (du 02/12/19)

F.R. ST GENIES		Remis		NIMBA OT	
----------------	--	--------------	--	----------	---

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

RAPPEL REGLEMENT INTERIEUR

Un point important du règlement intérieur concernant les rencontres qui ne sont pas jouées. En effet la semaine dernière, un club a averti la commission de l'arrêt municipal par mail, et l'arbitre n'a pas pu être prévenu et s'est déplacé sur le terrain en question. Vous devez prévenir la commission par **TELEPHONE**, sous peine de **match perdu**.

CHAPITRE I – ARTICLE 9-5 :

« Dans le cas d'un **arrêté municipal le jour de la rencontre**, le club doit prévenir la commission par **voie téléphonique** avant toute autre démarche. Dans le cas contraire, l'équipe utilisatrice du terrain en question aura **match perdu par pénalité**, et si l'arbitre éventuellement désigné ne peut pas être prévenu, les frais d'arbitrage seront à la charge de ce club. »

SPORTIVITE SEMAINE 6

TROIS sorties temporaires, **DOUZE** avertissements et **UNE** exclusion (pour une équipe parisienne en coupe Delaune) pour **15** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre ASC CNES / AJ SAINT EXUPERY du 06/02/20 – Coupe Auguste Delaune – 1/16^{ème} :

Pour "**TACLE IRREGULIER**"

– AVERTISSEMENT –

Soit **2** (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 17/01/20 (**ART 32 – §B – f**),

SOW Moustapha, licence n°695297 (AJ SAINT EXUPERY)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 17/02/20.**

Rencontre CPAM / ASEAT du 07/02/20 – Coupe Auguste Delaune – 1/16^{ème} :

Pour " *JEU DANGEREUX*"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 18/09/19 (**ART 32 – §B – f**),

GIRARD Loic, licence n°55559635, capitaine (ASEAT)

- Deux (2) matchs de suspension ferme, à compter du 17/02/20.

RECTIFICATIF SANCTION

Il fallait lire :

Rencontre ALTRAN FOOT / AS ST LOUP CAMMAS du 30/01/20 – Coupe de la Haute-Garonne – Cadrage :

Pour " *ENERVEMENT*"

– SORTIE TEMPORAIRE –, puis

Pour " *CONTESTATIONS DES DECISIONS DE L'ARBITRE*"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) sanctions au cours de la rencontre

Ce qui entraîne (**ART 32 – §B – g**)

– EXCLUSION –

PERILLES Fabrice, licence n°656630 (AS SAINT LOUP CAMMAS)

- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

VESTIAIRES



La mairie de Toulouse nous a fait remonter son mécontentement. En effet des chaussures pleines de boue ont été nettoyées dans les douches du terrain de Sesquières. Elle nous fait savoir que si ça se renouvelait, elle nous supprimerait ce créneau.

INFOS COUPE A.DELAUNE

Nous rappelons aux clubs qualifiés pour les 1/16^{ème} de Finale, que leurs joueurs doivent être qualifiés au plus tard le 30/11/19 et qu'ils doivent présenter une pièce d'identité avant le match (copie sur téléphone refusée).

LITIGES

Rencontre SHAKHTAR TOLOSA / USA FOOT du 05/02/20 – Honneur – Journée 3 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 2**), décide :

Pour participation du joueur CABROL Sébastien, licence n°859818 (SHAKHTAR TOLOSA), **non qualifié à la date initiale de la rencontre (23/10/19)**,

- **Match perdu par pénalité à SHAKHTAR TOLOSA**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **USA FOOT** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

Rencontre AS MATRA / AGATE FC du 04/02/20 – Honneur – Journée 4 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 2**), décide :

Pour participation des joueurs COUDERC Sébastien, licence n°817665 et GARCIA Jordi, licence 849950 (AS MATRA), **non qualifiés à la date initiale de la rencontre (12/11/19)**,

- **Match perdu par pénalité à AS MATRA**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **AGATE FC** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

Rencontre FC CANTOU / SOPRA STERIA FOOT du 29/01/20 – Honneur – Journée 4 aller:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 2**), décide :

Pour participation du joueur COURREGÉ Brice, licence n°55753780 (FC CANTOU), **non qualifié à la date initiale de la rencontre (25/10/19)**,

- **Match perdu par pénalité à FC CANTOU**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **SOPRA STERIA FOOT** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

SITUATION DES EQUIPES VIS A VIS DE L'ARBITRAGE

DECEMBRE - JANVIER

1- Equipes représentées par 1 arbitre ou 1 candidat :

ASCA *	FC ESCALQUENS	SHAKHTAR TOLOSA **
ALTRAN FOOT *	FORZA VIOLA FC	SB SPORT FC *
USA FOOT *	IO TEAM *	SOPRA STERIA FOOT
US CAF	LES SHADOCKS DE SEILH	ATHLETICO TOLOSA A
ASC CNES	MECAPROTEC FC	ATHLETICO TOLOSA B
USEMA COLOMIERS	PASPORT	ATHLETICO TOLOSA C
AS DRT	FA ROQUES	TOLOSA FOOT SYSTEM*
DYNAMO FC	AJ ST EXUPERY	O. TOULOUSE
		TOULOUSE SA *

2- Equipes non pénalisées, 1^{ère} année :

FC BALEC	ASFP LUSITANOS	F.R. ST GENIES
FC CANTOU	NIMBA O.T.	UJS TOULOUSE

3- Equipes non pénalisées, 2^{ème} année :

CPAM	AGATE FC	AS MATRA
------	----------	----------

4- Equipes non représentées, mais ayant un membre au sein de la commission, pénalité 2 points en moins au classement final :

5- Equipes non représentées, mais disposant d'un terrain, pénalité 2 points en moins au classement final :

ASEAT	FC POTO	AS ST LOUP CAMMAS
-------	---------	-------------------

6- Equipes non représentées, pénalité de 11 € par mois (octobre à mai) et 2 points en moins au classement final :

FONBO FC	LES VIEIL. CANAILLES	NEW TEAM
	MISTRAL P.L.	

* NON REPRESENTEE EN DECEMBRE.

** NON REPRESENTEE EN DECEMBRE ET JANVIER.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : 4 allée des Foulques, 31200 Toulouse.

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89.**

SEMAINE 7 DU 10/02/2020 AU 16/02/2020

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème}

FORZA VIOLA FC	ASCO REUIL (92)	Cazal Lapujade Syn.	Sa 15/02	16h00
----------------	-----------------	---------------------	----------	-------

SEMAINE 8 DU 17/02/2020 AU 21/02/2020

Coupe de Printemps : Cadrage (du 29/01/20)

USEMA COLOMIERS	F.R. ST GENIES	Capitany Synthé	Me 19/02	20h00
-----------------	----------------	-----------------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 4 aller (du 14/11/19)

AS ST LOUP CAMMAS	ATHLETICO TOLOSA B	St Loup Cammas	Je 20/02	20h15
-------------------	--------------------	----------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 4 aller (du 13/11/19)

DYNAMO FC	FONBO FC	Sordelo Hb	Je 20/02	19h45
-----------	----------	------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller (du 09/12/19)

ATHLETICO TOLOSA A	ASC CNES	Stadium Taton Synthé	Lu 17/02	20h00
--------------------	----------	----------------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 13/12/19)

SHAKHTAR TOLOSA	IO TEAM	Sordelo Hb	Me 19/02	19h45
TOULOUSE SA	FA ROQUES	La Ramée Synthé	Ve 21/02	19h45

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 11/12/19)

AGATE	NEW TEAM	Lardenne Synthé	Me 19/02	19h45
-------	----------	-----------------	----------	-------

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 10/12/19)

AS MATRA	USA FOOT	R.Barran	Ma 18/02	19h45
----------	----------	----------	----------	-------

Division : Promotion Honneur - Journée 7 aller (du 12/12/19)

SOPRA STERIA FOOT	UJS TOULOUSE	Stadium Taton Syn.	Je 20/02	20h00
-------------------	--------------	--------------------	----------	-------

SEMAINE 9 DU 24/02/2020 AU 28/02/2020

Division : Excellence – Journée 11 retour

AJ SAINT EXUPERY	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Me 26/02	19h45
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Remis		
SHADOCKS SEILH	O.TOULOUSE	Seilh Synthé	Ve 28/02	20h45
ASEAT	MECAPROTEC FC	Sesquièrre Hb	Ve 28/02	20h00
FC POTO	AS ST LOUP CAMMAS	Lardenne Synthé	Ve 28/02	19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 8 retour

DYNAMO FC	ATHLETICO TOLOSA A	M. Cerdan Hb	Me 26/02	19h45
FC ESCALQUENS	MISTRAL P.L.	M. Cerdan St.	Lu 24/02	19h45
ASC CNES	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 27/02	20h45
FORZA VIOLA FC	FONBO FC	Stadium Taton Synthé	Je 27/02	20h00

Division : Honneur – Journée 8 retour

AS MATRA	IO TEAM	R.Barran	Ma 25/02	19h45
TOULOUSE SA	NEW TEAM	R. Barran	Ve 28/02	19h45
USA FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Blagnac Baradels Syn	Me 26/02	20h45
AGATE FC	FA ROQUES	Sordelo St	Me 26/02	19h45

Division : Promotion Honneur – Journée 8 retour

LES VIEIL. CANAILLES	AS DRT	Sordelo Hb	Je 27/02	19h45
ASCA	SOPRA STERIA FOOT	Beaupuy	Je 27/02	20h15
UJS TOULOUSE	TOLOSA FOOT SYSTEM	La Ramée Synthé	Ve 28/02	19h45
SB SPORT FC	FC CANTOU	Stadium Taton Synthé	Lu 24/02	20h00

Division : Promotion – Journée 8 retour

US CAF	ATHLETICO TOLOSA C	Lardenne Synthé	Me 26/02	19h45
FOY. RUR. ST GENIES	CPAM	St Genies Bellevue	Je 27/02	20h30
FC BALEC	NIMBA O.T.	Sordelo St	Je 27/02	19h45

Exempt : ASFP LUSITANOS

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



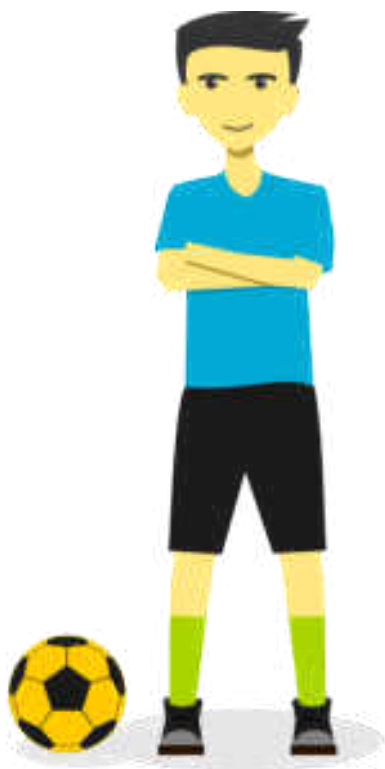
18 FEVRIER 2020

N° 22

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Rappel qualifications joueurs match remis,
- Informations licences,
- Résultats semaine 7,
- Sportivité semaine 7,
- Rectificatif sanction,
- Litiges,
- Info pour les équipes Foot à 7,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 9 et 10.



SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaires de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 17 Février 2020.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS et Laurent SARDA.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont autocarbonees doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① QUALIFICATION DES JOUEURS SUSPENDUS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ② PARTICIPATION "FOOT A SEPT- FOOT A ONZE"

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①③ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①④ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑤ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

RAPPEL QUALIFICATIONS JOUEURS MATCH REMIS

Lors d'une rencontre remise, tous les joueurs doivent être qualifiés à la date initiale de la rencontre sous peine de match perdu.

INFORMATIONS LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES.



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATION DES JOUEURS :

AS ST LOUP CAMMAS : Le carton blanc du joueur DESTEFANI Loic n'ayant pas été fourni à ce jour, il est disqualifié à partir du 06/01/20.



POUR REGULARISATION :



RETRAIT DES CARTONS LICENCES :

Les équipes suivantes doivent retirer leurs cartons licences à compléter avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

ASCA : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

FC CANTOU : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

FORZA VIOLA FC : jusqu'au 25/02 (4 joueurs),

AS ST LOUP CAMMAS : jusqu'au 25/02 (1 joueur),



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AS DRT : à partir du 18/02 (1 joueur),

FC ESCALQUENS : à partir du 18/02 (1 joueur),

FORZA VIOLA FC : à partir du 04/02 (1 joueur),

LES VIEILLES CANAILLES : à partir du 18/02 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : jusqu'au 10/03 (1 joueur),

FC ESCALQUENS : jusqu'au 25/02 (1 joueur),

AGATE FC : jusqu'au 03/03 (3 joueurs) et jusqu'au 17/03 (5 joueurs),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 03/03 (1 joueur),

NEW TEAM : jusqu'au 10/03 (1 joueur),

FC POTO : jusqu'au 17/03 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 17/03 (1 joueur),

SOPRA STERIA FOOT : jusqu'au 03/03 (1 joueur),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 10/03 (1 joueur),

UJS TOULOUSE : jusqu'au 03/03 (2 joueurs) et jusqu'au 17/03 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

US AERO FOOT : à partir du 26/11 (2 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 26/11 (1 joueur),

US CAF : à partir du 22/10 (1 joueur),

FONBO FC : à partir du 19/11 (1 joueur),

FORZA VIOLA FC : à partir du 22/10 (3 joueurs),

NIMBA OT : à partir du 26/11 (1 joueur) et à partir du 18/02 (2 joueurs),

FA ROQUES : à partir du 07/01 (2 joueurs),

SB SPORT : à partir du 05/11 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : à partir du 19/11 (1 joueur),

TOULOUSE SA : à partir du 29/10 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

AGATE FC : jusqu'au 03/03 (1 joueur),

ATHLETICO TOLOSA : jusqu'au 25/02 (1 joueur).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC CNES: à partir du 11/02 (1 joueur),
 FC ESCALQUENS : à partir du 18/02 (1 joueur),
 AS ST LOUP CAMMAS : à partir du 21/01 (1 joueur),
 SB SPORT FC : à partir du 18/02 (1 joueur),

RESULTATS

SEMAINE 7 DU 10/02/2020 AU 16/02/2020

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème}

FORZA VIOLA FC	0	-	3	ASCO REUIL (92)
----------------	---	---	---	-----------------

RATTRAPAGE

Coupe de la Ligue : Poule 1 – Journée 2(du 14/01/20)

IO TEAM	3	-	0	MISTRAL P.L.	F
---------	---	---	---	--------------	----------

Coupe du Comité : Poule D – Journée 3(du 22/01/20)

AS DRT		Remis		US CAF	
--------	--	--------------	--	--------	--

Coupe de la Haute-Garonne : Cadrage (du 29/01/20)

MAZDALAND	6	-	0	O. TOULOUSE	
-----------	---	---	---	-------------	--

Division : Excellence - Journée 3 aller (du 25/10/19)

AS ST LOUP CAMMAS	0	-	3	ASEAT	F
-------------------	---	---	---	-------	----------

Division : Excellence - Journée 4 aller (du 14/11/19)

AJ SAINT EXUPERY	4	-	1	MECAPROTEC FC	
------------------	---	---	---	---------------	--

Division : Excellence - Journée 6 aller (du 02/12/19)

ATHLETICO TOLOSA B	0	-	0	FC POTO	
--------------------	---	---	---	---------	--


Division : Promotion Excellence - Journée 6 aller (du 03/12/19)

ATHLETICO TOLOSA A	3	-	0	FC ESCALQUENS	F
--------------------	---	---	---	---------------	----------

Division : Honneur - Journée 4 aller (du 13/11/19)

NEW TEAM	1	-	4	USA FOOT	
----------	---	---	---	----------	--

Division : Honneur - Journée 6 aller (du 06/12/19)

AGATE FC	3	-	0	TOULOUSE SA	
SHAKHTAR TOLOSA	5	-	4	AS MATRA	

Division : Honneur - Journée 6 aller (du 06/12/19)








UJS TOULOUSE	3	-	4	FC CANTOU	
--------------	---	---	---	-----------	--

Division : Promotion - Journée 6 aller (du 05/12/19)

ATHLETICO TOLOSA C		Remis		ASFP LUSITANOS	
--------------------	--	--------------	--	----------------	--

Division : Promotion - Journée 6 aller (du 06/12/19)

CPAM	3	-	3	FC BALEC	
------	---	---	---	----------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : AS MATRA

SPORTIVITE SEMAINE 7

SIX sorties temporaires et **QUATRE** avertissements pour **9** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIF SANCTION

Il fallait lire :

Rencontre CPAM / ASEAT du 07/02/20 – Coupe Auguste Delaune – 1/16^{ème} :

Pour "**JEU DANGEREUX**"

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 18/09/19 (ART 32 – §B – f),

GIRARD Loic, licence n°55559635, (ASEAT)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 17/02/20.

LITIGES

Rencontre FC ESCALQUENS / ATHLETICO TOLOSA A du 20/01/20 – Coupe de la Ligue – Poule 4 – Tour 3:

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 2**), décide :

Pour participation du joueur CAMARA Sori, (FC ESCALQUENS), **inconnu à la Commission**,

- Match perdu par pénalité à FC ESCALQUENS, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **ATHLETICO TOLOSA A** marque **3 (trois)** points, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre AS FA ROQUES / DYNAMO FC du (03/02/20) – Coupe de la Ligue – Poule 3 – Tour 1 (remis du 16/12/19):

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission, en application du règlement (**Art 16 - § B**), décide :

Pour participation du joueur MONCHAL TOMASINI Bryan, licence n°842346 (FA ROQUES), **disqualifié à la date de la rencontre (licence à valider NON RETOURNEE à la Commission avant le 07/01/20)**

- **Match perdu par pénalité à FA ROQUES**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **DYNAMO FC** marque **3 (trois)** points, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre SHAKHTAR TOLOSA / USA FOOT du 05/02/20 – Honneur – Journée 3 aller (remis du 23/10/19):

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 3**), décide :

Pour participation du joueur HIDALGO ORTIZ Frédéric, licence n°55495777 (SHAKHTAR TOLOSA), **suspendu à la date de la rencontre**,

- **Deux (2) mois de suspension ferme au joueur, HIDALGO ORTIZ Frédéric, licence n°55495777 (SHAKHTAR TOLOSA), à compter du 24/02/2020.**

- **Un (1) mois de suspension ferme au dirigeant DUCHEIN Brice, licence n°386433 (SHAKHTAR TOLOSA), à compter du 24/02/2020.**

- **Un (1) mois de suspension avec sursis au Capitaine CHAMBON Pierre, licence n°55673281 (SHAKHTAR TOLOSA), à compter du 24/02/2020.**

- **Match perdu par pénalité à SHAKHTAR TOLOSA**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **USA FOOT** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

INFOS POUR LES EQUIPES DE FOOT A 7

Nous rappelons aux équipes de FOOT A 7 engagées en coupe de la Haute-Garonne, pour éviter tout litige, que :

- **Les licences (ou les pièces d'identités) sont obligatoires,**
- **Les protège-tibias sont obligatoires,**
- **Venir avec un nombre suffisant de maillots numérotés.**

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 9 DU 24/02/2020 AU 28/02/2020

Division Promotion Excellence – Journée 8 retour

ASC CNES

ALTRAN FOOT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de France A. Delaune : 1/8^{ème}

PASPORT

ASC CNES

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelginest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : 4 allée des Foulques, 31200 Toulouse.

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89.**

SEMAINE 9 DU 24/02/2020 AU 28/02/2020

Division : Excellence – Journée 11 retour

AJ SAINT EXUPERY	ATHLETICO TOLOSA B	Sordelo Hb	Me 26/02	19h45
USEMA COLOMIERS	PASPORT	Remis		
SHADOCKS SEILH	O.TOULOUSE	Seilh Synthé	Ve 28/02	20h45
ASEAT	MECAPROTEC FC	Sesquière Hb	Ve 28/02	20h00
FC POTO	AS ST LOUP CAMMAS	Lardenne Synthé	Ve 28/02	19h45

Division : Promotion Excellence – Journée 8 retour

DYNAMO FC	ATHLETICO TOLOSA A	M. Cerdan Hb	Me 26/02	19h45
FC ESCALQUENS	MISTRAL P.L.	M. Cerdan St.	Lu 24/02	19h45
ASC CNES	ALTRAN FOOT	Remis		
FORZA VIOLA FC	FONBO FC	Stadium Taton Synthé	Je 27/02	20h00

Division : Honneur – Journée 8 retour

AS MATRA	IO TEAM	R.Barran	Ma 25/02	19h45
TOULOUSE SA	NEW TEAM	R. Barran	Ve 28/02	19h45
USA FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Blagnac Baradels Syn	Me 26/02	20h45
AGATE FC	FA ROQUES	Sordelo St	Me 26/02	19h45

Division : Promotion Honneur – Journée 8 retour

LES VIEIL. CANAILLES	AS DRT	Sordelo Hb	Je 27/02	19h45
ASCA	SOPRA STERIA FOOT	Beaupuy	Je 27/02	20h15
UJS TOULOUSE	TOLOSA FOOT SYSTEM	La Ramée Synthé	Ve 28/02	19h45
SB SPORT FC	FC CANTOU	Stadium Taton Synthé	Lu 24/02	20h00

Division : Promotion – Journée 8 retour

US CAF	ATHLETICO TOLOSA C	Lardenne Synthé	Me 26/02	19h45
FOY. RUR. ST GENIES	CPAM	St Genies Bellevue	Je 27/02	20h30
FC BALEC	NIMBA O.T.	Sordelo St	Je 27/02	19h45

Exempt : ASFP LUSITANOS

Coupe de France Auguste Delaune : 1/8^{ème}
PASPORT

ASC CNES

La Ramée Synthé

Lu 24/02

19h45

SEMAINE 10 DU 02/03/2020 AU 07/03/2020

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/8^{ème}

AJ SAINT EXUPERY	DYNAMO FC	Sordelo Hb	Je 05/03	19h45
ASFP LUSITANOS	ASEAT	Castelginest	Lu 02/03	20h30
ATHLETICO TOLOSA A	SHADOCKS SEILH	R. Barran	Ma 03/03	19h45
NIMBA OT	FORZA VIOLA FC	La Ramée Synthé	Ve 06/03	19h45
FC CANTOU	BELBARIANS (Foot 7)	R. Barran	Ve 06/03	19h45
TOULOUSE SA	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 05/03	20h45
FA ROQUES	LES VIEIL. CANAILLES	Roques	Lu 02/03	20h30
FC POTO	MAZDALAND (Foot 7)	Lardenne Synthé	Ve 06/03	20h00

Coupe de Printemps : 1/8^{ème}

FONBO FC	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé	Me 04/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	UJS TOULOUSE	La Ramée St.	Lu 02/03	19h45
ASL CHENE VERT (Foot 7)	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo St.	Me 04/03	19h45
USA FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Blagnac Baradels Syn	Me 04/03	20h45
NEW TEAM	ASC CNES	Sordelo St.	Je 05/03	19h45
AS DRT	PASPORT	Sordelo Hb	Me 04/03	19h45
FC BALEC	CPAM	Stadium Taton Synthé	Je 05/03	20h00
USEMA COLOMIERS	MECAPROTEC FC	Capitany Synthé	Me 04/03	20h00

Coupe de France Auguste Delaune : 1/8^{ème}

ASEAT	USMT FLANDRES (75)	A définir	Sa 07/03	15h00
-------	--------------------	------------------	----------	-------

Match de Présélection :

FORZA VIOLA FC	SELECTION 31	Stadium Taton Synthé	Lu 02/03	20h00
----------------	--------------	----------------------	----------	-------

RATTRAPAGE

Division : Promotion Honneur - Journée 7 aller (du 12/12/19)

ASCA	TOLOSA FOOT SYS.	Beaupuy	Je 05/03	20h15
------	------------------	---------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 7 aller (du 12/12/19)

AS ST LOUP CAMMAS	O. TOULOUSE	St Loup Cammas	Je 05/03	20h15
-------------------	-------------	----------------	----------	-------

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



25 FEVRIER 2020

N° 23

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE



- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 8,
- Sportivité semaine 8,
- Rectificatif résultat,
- Litiges,
- Rectificatif litige,
- Info pour les équipes Foot à 7,
- Sanctions,
- Classements Coupe de la Ligue,
- Classements Coupe du Comité,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 10 et 11.

SAISON 2019 - 2020

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaires de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 24 Février 2020.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ, Marcel MARTINS et Laurent SARDA.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en **MAJUSCULES**, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre). Les feuilles de match qui sont autocarbonees doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

⑦ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (**feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre**), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11- §B – 2 :

Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, **doit téléphoner le résultat** de la rencontre à la Commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. **Des pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

⑨ PRECISIONS REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① QUALIFICATION DES JOUEURS SUSPENDUS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En cas de doute, contactez la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ② PARTICIPATION "FOOT A SEPT- FOOT A ONZE"

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ③ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ④ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑤ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande règlementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre sur le bulletin officiel, avant midi.**

De plus, lors d'une rencontre remise, tous les joueurs doivent être qualifiés à la date initiale de la rencontre sous peine de match perdu.

INFORMATIONS LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DES DEMANDES DE LICENCES.



RETRAIT DES CARTONS LICENCES (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs cartons licences à compléter avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés:**

ASCA : à partir du 25/02 (1 joueur),

AS DRT : à partir du 18/02 (1 joueur),

AS ST LOUP CAMMAS : à partir du 25/02 (1 joueur),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER :

Les équipes suivantes doivent rapporter leurs licences à valider avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés:**

ALTRAN FOOT : jusqu'au 10/03 (1 joueur),

FC CANTOU : jusqu'au 24/03 (1 joueur),

FC ESCALQUENS : jusqu'au 24/03 (1 joueur),

AGATE FC : jusqu'au 03/03 (3 joueurs) et jusqu'au 17/03 (5 joueurs),

MECAPROTEC FC : jusqu'au 03/03 (1 joueur),

NEW TEAM : jusqu'au 10/03 (1 joueur),

FC POTO : jusqu'au 17/03 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : jusqu'au 17/03 (1 joueur),

UJS TOULOUSE : jusqu'au 03/03 (2 joueurs) et jusqu'au 17/03 (2 joueurs),



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

- US AERO FOOT** : à partir du 26/11 (2 joueurs),
- ALTRAN FOOT** : à partir du 26/11 (1 joueur),
- US CAF** : à partir du 22/10 (1 joueur),
- FC ESCALQUENS** : à partir du 25/02 (1 joueur),
- FONBO FC** : à partir du 19/11 (1 joueur),
- FORZA VIOLA FC** : à partir du 22/10 (1 joueur),
- NIMBA OT** : à partir du 26/11 (1 joueur) et à partir du 18/02 (2 joueurs),
- FA ROQUES**: à partir du 07/01 (1 joueur),
- SB SPORT**: à partir du 05/11 (1 joueur),
- SHAKHTAR TOLOSA** : à partir du 19/11 (1 joueur),
- TOULOUSE SA** : à partir du 29/10 (1 joueur),



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:

- FORZA VIOLA FC** : jusqu'au 10/03 (7 joueurs),
- AGATE FC** : jusqu'au 03/03 (1 joueur),
- ATHLETICO TOLOSA** : jusqu'au 10/03 (1 joueur).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES (disqualification):

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

- AS ST LOUP CAMMAS** : à partir du 21/01 (1 joueur),

RESULTATS

SEMAINE 8 DU 17/02/2020 AU 21/02/2020

Coupe de Printemps : Cadrage (du 29/01/20)

USMA COLOMIERS	3	-	0	F.R. ST GENIES	F
----------------	----------	---	----------	----------------	----------

Division : Excellence - Journée 4 aller (du 14/11/19)

AS ST LOUP CAMMAS	0	-	3	ATHLETICO TOLOSA B
-------------------	----------	---	----------	--------------------

Division : Promotion Excellence - Journée 4 aller (du 13/11/19)

DYNAMO FC	6	-	3	FONBO FC
-----------	----------	---	----------	----------

Division : Promotion Excellence - Journée 7 aller (du 09/12/19)

ATHLETICO TOLOSA A	4	-	1	ASC CNES
--------------------	----------	---	----------	----------


Division : Honneur - Journée 7 aller (du 13/12/19)

SHAKHTAR TOLOSA	0	-	3	IO TEAM	F
TOULOUSE SA	5	-	1	FA ROQUES	

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 11/12/19)








AGATE FC	3	-	0	NEW TEAM
----------	---	---	---	----------

Division : Honneur - Journée 7 aller (du 10/12/19)

AS MATRA	2	-	2	USA FOOT 
----------	---	---	---	--

Division : Promotion Honneur - Journée 7 aller (du 12/12/19)

SOPRA STERIA FOOT	3	-	6	UJS TOULOUSE
-------------------	---	---	---	--------------

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : FA ROQUES, AS MATRA.

SPORTIVITE SEMAINE 8

DEUX sorties temporaires et **CINQ** avertissements pour **7** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIF RESULTAT

Il fallait lire :

SEMAINE 7 DU 10/02/2020 AU 16/02/2020

Division : Promotion Honneur - Journée 6 aller (du 06/12/19)

UJS TOULOUSE	3	-	4	FC CANTOU
--------------	---	---	---	-----------

LITIGES

Rencontre SHAKHTAR TOLOSA / AS MATRA du 13/02/20 - Honneur - Journée 6 aller (remis du 06/12/19):

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation du joueur CASTAGNE Simon, licence n°853416 (AS MATRA), **non qualifié à la date initiale de la rencontre,**

- **Match perdu par pénalité à AS MATRA**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **SHAKHTAR TOLOSA** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre UJS TOULOUSE / FC CANTOU du 14/02/20 - Honneur - Journée 6 aller (remis du 06/12/19):

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation des joueurs MARDASSI Marouane, licence n°859792, TOUIL Yacine, licence n°853400, FETATI Mourad, licence 852984 (UJS TOULOUSE) et du joueur CARLER Sébastien, licence n°859610 (FC CANTOU) **non qualifiés à la date initiale de la rencontre,**

- **Match perdu par pénalité aux 2 équipes UJS TOULOUSE et FC CANTOU, qui marquent 0 (zéro) point, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre.**

RECTIFICATIF LITIGE

Rencontre AS FA ROQUES / DYNAMO FC du (03/02/20) – Coupe de la Ligue – Poule 3 – Tour 1 (remis du 16/12/19):

Le joueur MONCHAL TOMASINI Bryan, licence n°842346 (FA ROQUES), **étant bien qualifié à la date de la rencontre,** l'équipe **FA ROQUES** est rétablie dans ses droits.

INFOS POUR LES EQUIPES DE FOOT A 7

Nous rappelons aux équipes de FOOT A 7 engagées en coupe de la Haute-Garonne, pour éviter tout litige, que :

- **Les licences (ou les pièces d'identités) sont obligatoires,**
- **Les protège-tibias sont obligatoires,**
- **Venir avec un nombre suffisant de maillots numérotés.**

SANCTIONS

Rencontre DYNAMO FC / FONBO FC du 20/02/20 – Promotion Excellence - Journée 4 aller :

Pour "**JEU DANGEREUX**" – **AVERTISSEMENT –**
Soit **2 (deux) avertissements** au cours de la saison, récidive du 23/01/20 (**ART 32 – §B – f**),

RICHARD William, licence n°55672680 (DYNAMO FC)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 02/03/20.**

Rencontre ASC CNES / ATHLETICO TOLOSA A du 17/02/20 – Promotion Excellence - Journée 7 aller :

Pour "**COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**" – **AVERTISSEMENT –**
Soit **2 (deux) avertissements** au cours de la saison, récidive du 06/02/20 (**ART 32 – §B – f**),

COURNEDE Emmanuel, licence n°442676 (ASC CNES)

- **Un (1) match de suspension ferme, à compter du 02/03/20.**

Pour " **COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE**"

– **AVERTISSEMENT** –

Soit **2** (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 17/10/19 (**ART 32 – §B – f**),

WORGAGUE Mathieu, licence n°815694 (ASC CNES)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 02/03/20.

CLASSEMENTS COUPE DE LA LIGUE

Voici les classements définitifs de cette coupe. En cas d'égalité de points, les critères pris en compte pour le classement sont les suivants (identiques pour la coupe du Comité) :

- ① nombre de rencontres jouées,
- ② goal-average particulier entre les deux équipes,
- ③ classement au challenge de la Sportivité,
- ④ goal-average général,
- ⑤ buts marqués.

POULE 1												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	IO TEAM	9	3	3	0	0	0	0	0	14	2	+12
2 ^{ème}	FORZA VIOLA FC	7	3	2	0	1	0	0	0	9	11	-2
3 ^{ème}	FONBO FC	4	3	0	1	2	0	0	0	8	12	-4
4 ^{ème}	MISTRAL P.L.	2	3	0	1	0	2	0	0	4	10	-6

POULE 2												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	ASC CNES	9	3	3	0	0	0	0	0	10	1	+9
2 ^{ème}	TOULOUSE SA	7	3	2	0	1	0	0	0	10	4	+6
3 ^{ème}	USA FOOT	3	3	1	0	0	1	1	0	4	7	-3
4 ^{ème}	NEW TEAM	3	3	0	0	3	2	0	0	2	12	-10

NEW TEAM / USA FOOT :1à4

POULE 3												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	ALTRAN FOOT	8	3	2	1	0	0	0	0	16	3	+13
2 ^{ème}	DYNAMO FC	8	3	2	1	0	0	0	0	11	2	+9
3 ^{ème}	FA ROQUES	4	3	1	0	1	0	0	0	3	12	-9
4 ^{ème}	SHAKHTAR TOLOSA	2	3	0	0	2	1	0	0	1	14	-13

DYNAMO FC / ALTRAN FOOT :2à2

Sportivité : ALTRAN FOOT 18^{ème} / DYNAMO FC 34^{ème}

POULE 4												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	ATHLETICO TOLOSA A	7	3	2	0	1	0	0	0	7	3	+4
2 ^{ème}	AGATE FC	7	3	2	0	1	0	0	0	8	4	+4
3 ^{ème}	AS MATRA	5	3	1	0	2	0	0	0	1	9	-8

4 ^{ème}	FC ESCALQUENS	4	3	1	0	1	0	1	0	4	4	0
------------------	---------------	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

AGATE FC / ATHLETICO TOLOSA A :2à4

Le premier de chaque poule est qualifié pour les demi-finales.

Le tirage au sort a eu lieu ce lundi 24 février au siège du comité et donne les rencontres suivantes :

ATHLETICO TOLOSA A c ASC CNES et

ALTRAN FOOT c IO TEAM.

Les rencontres se dérouleront dès que nous aurons la possibilité de les programmer.

CLASSEMENTS COUPE DU COMITE

POULE A												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	ASFP LUSITANOS	9	3	3	0	0	0	0	0	14	2	+12
2 ^{ème}	TOLOSA FOOT SYS.	7	3	2	0	0	0	0	0	4	7	-3
3 ^{ème}	CPAM	4	3	0	1	2	0	0	0	6	12	-6
4 ^{ème}	ASCA	4	3	0	1	0	0	0	0	5	8	-3

ASCA / CPAM :4à4

Sportivité : CPAM 7^{ème} / ASCA 28^{ème}

POULE B												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	SB SPORT FC	6	2	2	0	0	0	0	0	8	2	+6
2 ^{ème}	UJS TOULOUSE	4	2	1	0	1	0	0	0	5	6	-1
3 ^{ème}	ATHLETICO TOLOSA C	2	2	0	0	2	0	0	0	2	7	-5

POULE C												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	FC CANTOU	9	3	3	0	0	0	0	0	17	3	+14
2 ^{ème}	F.R. ST GENIES	5	3	1	0	2	0	0	0	5	9	-4
3 ^{ème}	AS DRT	4	2	1	0	1	0	0	0	4	4	0
4 ^{ème}	US CAF	1	2	0	0	1	1	0	0	0	10	-10

La rencontre AS DRT c US CAF n'ayant pas d'importance pour la qualification, est annulée.

POULE D												
	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	F	Pé	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	VIEILLES CANAILLES	9	3	3	0	0	0	0	0	8	2	+6
2 ^{ème}	FC BALEC	6	3	1	0	1	0	0	0	8	4	+4
3 ^{ème}	NIMBA O.T.	6	3	1	0	1	0	0	0	5	4	+1
4 ^{ème}	SOPRA STERIA FOOT	2	3	0	0	2	1	0	0	1	12	-11

NIMBA OT / FC BALEC :1à1

Sportivité : FC BALEC 8^{ème} / NIMBA OT 27^{ème}

Le premier de chaque poule est qualifié pour les demi-finales.
 Le tirage au sort a eu lieu ce lundi 24 février au siège du comité et donne les rencontres suivantes :
 SB SPORT FC c ASFP LUSITANOS et
 LES VIEILLES CANAILLES c FC CANTOU.
 Les rencontres se dérouleront dès que nous aurons la possibilité de les programmer.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 10 DU 02/03/2020 AU 07/03/2020

Coupe de Printemps : 1/8^{ème}

ATHLETICO TOLOSA C	UJS TOULOUSE	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
USA FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».



Terrain utilisé par les nouveaux clubs (ou les anciens):

FC CANTOU : Paul Sabatier Hb : Terrain de l'Université Paul Sabatier, 118 route de Narbonne, à droite en rentrant.

FOYER RURAL SAINT GENIES : St Geniès Bellevue : 5 chemin de l'Enguille.

ASFP LUSITANOS : Castelnest : rue Saint-Gilles.

ASEAT : Sesquières Hb : 4 allée des Foulques, 31200 Toulouse.

Gardien terrains Barran et Sordelo : **06 28 49 42 89**.

SEMAINE 10 DU 02/03/2020 AU 07/03/2020

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/8^{ème}

AJ SAINT EXUPERY	DYNAMO FC	Sordelo Hb	Je	05/03	19h45
ASFP LUSITANOS	ASEAT	Castelnest	Lu	02/03	20h30
ATHLETICO TOLOSA A	SHADOCKS SEILH	R. Barran	Ma	03/03	19h45
NIMBA OT	FORZA VIOLA FC	La Ramée Synthé	Ve	06/03	19h45
FC CANTOU	BELBARIANS (Foot 7)	R. Barran	Ve	06/03	19h45
TOULOUSE SA	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je	05/03	20h45
FA ROQUES	LES VIEIL. CANAILLES	Roques	Lu	02/03	20h30
FC POTO	MAZDALAND (Foot 7)	Lardenne Synthé	Ve	06/03	20h00

Coupe de Printemps : 1/8^{ème}

FONBO FC	ATHLETICO TOLOSA B	Lardenne Synthé	Me 04/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	UJS TOULOUSE	La Ramée Synthé	Lu 02/03	19h45
ASL CHENE VERT (Foot 7)	SOPRA STERIA FOOT	Sordelo St.	Me 04/03	19h45
USA FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Struxiano Synthé	Me 04/03	19h45
NEW TEAM	ASC CNES	Sordelo St.	Je 05/03	19h45
AS DRT	PASPORT	Sordelo Hb	Me 04/03	19h45
FC BALEC	CPAM	Stadium Taton Synthé	Je 05/03	20h00
USEMA COLOMIERS	MECAPROTEC FC	Capitany Synthé	Me 04/03	20h00

Coupe de France Auguste Delaune : 1/8^{ème}

ASEAT	USMT FLANDRES (75)	A définir	Sa 07/03	15h00
-------	--------------------	------------------	----------	-------

Match de Présélection :

FORZA VIOLA FC	SELECTION 31	Stadium Taton Synthé	Lu 02/03	20h00
----------------	--------------	----------------------	----------	-------

RATTRAPAGE**Division : Promotion Honneur - Journée 7 aller (du 12/12/19)**

ASCA	TOLOSA FOOT SYS.	Beaupuy	Je 05/03	20h15
------	------------------	---------	----------	-------

Division : Excellence - Journée 7 aller (du 12/12/19)

AS ST LOUP CAMMAS	O. TOULOUSE	St Loup Cammas	Je 05/03	20h15
-------------------	-------------	----------------	----------	-------

SEMAINE 11 DU 09/03/2020 AU 13/03/2020**Division : Excellence – Journée 12 retour**

SHADOCKS SEILH	USEMA COLOMIERS	Seilh Synthé	Ve 13/03	20h45
ATHLETICO TOLOSA B	MECAPROTEC FC	Sordelo Hb	Me 11/03	19h45
AS ST LOUP CAMMAS	PASPORT	St Loup Cammas	Je 12/03	20h15
O. TOULOUSE	ASEAT	Lardenne Synthé	Me 11/03	19h45
AJ SAINT EXUPERY	FC POTO	Lardenne Synthé	Ve 13/03	20h00

Division : Promotion Excellence – Journée 9 retour

MISTRAL P.L.	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Syn	Je 12/03	20h45
ASC CNES	FC ESCALQUENS	Marcel Cerdan Hb	Ma 10/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA A	FONBO FC	Sordelo Hb	Je 12/03	19h45
DYNAMO FC	FORZA VIOLA FC	Stadium Taton Synthé	Je 12/03	20h00

Division : Honneur – Journée 9 retour

FA ROQUES	IO TEAM	Roques	Lu 09/03	20h30
USA FOOT	NEW TEAM	Blagnac Baradels Syn	Me 11/03	20h45
SHAKHTAR TOLOSA	TOULOUSE SA	R. Barran	Ve 13/03	19h45
AGATE FC	AS MATRA	R. Barran	Ma 10/03	19h45

Division : Promotion Honneur – Journée 9 retour

AS DRT	SOPRA STERIA FOOT	Stadium Taton Synthé	Lu 09/03	20h00
LES VIEILLES CANAIL.	ASCA	Sordelo St.	Je 12/03	19h45
TOLOSA FOOT SYSTEM	FC CANTOU	La Ramée Synthé	Lu 09/03	19h45
UJS TOULOUSE	SB SPORT FC	La Ramée Synthé	Ve 13/03	19h45

Division : Promotion Honneur – Journée 9 retour

ATHLETICO TOLOSA C	CPAM	M. Cerdan St.	Lu 09/03	19h45
US CAF	F.R. ST GENIES	Sordelo St.	Me 11/03	19h45
ASFP LUSITANOS	FC BALEC	Castelginest	Lu 09/03	20h30

Exempt : NIMBA O.T.